

# FOS 20 - AIPR : FORMATION ET EXAMEN

## Concepteurs / Encadrants / Opérateurs

### » Les objectifs du stage

- ✓ Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux
- ✓ S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux
- ✓ Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

### » Le programme détaillé

- ✓ **La réforme réglementaire: principaux points de repère**
- ✓ **Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers**
  - Formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
  - Analyse des réponses
  - Réalisation des investigations complémentaires
  - Clauses dans les marchés et DCE
  - Marquage – Piquetage
  - Compétences des personnels
  - Cartographie
- ✓ **Procédures pour les exécutants avant les chantiers**
  - Procédure DT-DICT
  - Guide technique: présentation et mode d'emploi
  - Lecture des indices et affleurants
  - Travaux sans tranchée
- ✓ **Procédures au cours du chantier**
  - Arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire
  - Dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage
  - Opérations sur chantier
  - Cas particulier des travaux urgents
- ✓ **Passage du QCM AIPR « concepteur » ou « encadrant » ou « opérateur »**

**Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.**

### PUBLIC VISÉ

**Concepteurs:** personnels du responsable de projet chargés notamment d'effectuer les DT, d'analyser leurs réponses, de procéder ou faire procéder à des investigations complémentaires sur les réseaux situés au droit des travaux, d'annexer au DCE puis au marché de travaux les informations utiles sur les réseaux, de procéder ou faire procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés et d'assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

**Encadrants :** personnels de l'exécutant des travaux chargés d'encadrer les chantiers de travaux.

**Opérateurs:** personnels de l'exécutant des travaux chargés de conduire des engins de chantier (pelles, niveleuses, foreuses, grues, plateformes élévatrices, chariots automoteurs de manutention, pompes et tapis à béton, camions aspirateurs, engins de travaux sans tranchées)  
Personnels chargés d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT

### PRÉREQUIS

Compréhension orale et écrite de la langue française

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUE & D'ENCADREMENT

Exposés / Entraînement au QCM AIPR  
Questions / Réponses  
Formateur : prestataire de Sogelink, habilité AIPR Niveau Concepteur et expert de la réglementation DT-DICT

### SUIVI DE L'ACTION

Feuille de présence par demi journée  
Fiche d'évaluation de la formation par les stagiaires

### VALIDATION

Attestation de compétence AIPR et attestation de fin de formation

### DURÉE & HORAIRES

1 jour soit 7 heures de 9h à 17h

### CONDITIONS

10 personnes maximum par session

#### Contact

Mail : [formation@sogelink.fr](mailto:formation@sogelink.fr) - Tél : 04 37 69 74 40 - [www.sogelink.fr/formation](http://www.sogelink.fr/formation)